



Mairie de PRADES
Le Village, 09110 PRADES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 mars 2026 – 17h30

Lieu : salle communale – séance publique

Présents : Françoise Fourié, Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Isabelle Séréna, Catherine Zalduendo

Réunion d'installation du conseil municipal après les élections municipales du dimanche 15 mars 2026.

Rappel des résultats des élections du 15 mars 2026 à Prades

- 105 inscrits
- 90 votants
- 5 nuls
- 5 blancs
- 80 votes pour la liste Ensemble pour Prades
- 15 abstentions

La forte participation des pradéens à cette élection est un signe fort de confiance fait à l'équipe en place. L'équipe municipale élue mettra tout en œuvre pour s'en montrer digne.

Selon la procédure en vigueur, Catherine Zalduendo, doyenne d'âge, **préside la séance** afin de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

➤ **Election du maire**

Vote : Hervé Peloffi, candidat, est élu maire de la commune à la majorité absolue du conseil.

Une fois élu, le maire prend la présidence de la séance.

➤ **Election des adjoints**

Le maire propose 2 adjoints : **Pierre Henrich** qui est le relais du maire sur le village et dans la gestion des dossiers (délégation de signature) et **Catherine Zalduendo** pour son implication dans la gestion municipale depuis de nombreuses années.

Vote

Les adjoints proposés sont élus à la majorité absolue par le conseil.

➤ **Vote des indemnités**

Afin de tenir compte des dépenses et sujétions qui peuvent relever de fonctions électives, le législateur a reconnu le droit à certains élus locaux de percevoir une indemnité de fonction dans certaines conditions et basé sur un plafond fixé par catégorie de mandat en fonction de la population de la collectivité (moins de 500 habitants pour Prades).

- Indemnité du Maire : 28,10% de l'indice brut 1027 tel que fixé par le décret n°82-1105 relatif aux indices de la fonction publique.
- Enveloppe des indemnités des adjoints au maire : 10,89% du même indice.

Vote

Les indemnités sont votées à l'unanimité.

➤ **Délégation de signature**

La délégation de signature du maire à **Pierre Henrich**, adjoint au maire est voté à l'unanimité.

➤ **Désignation des représentants de la commune aux instances locales**

- Assemblée spéciale du syndicat mixte AGEDI (système de gestion électronique)

Catherine Zalduendo, titulaire

Isabelle Séréna, suppléante

- SDE 09

Hervé Peloffi, titulaire

Vincent Sabadie, suppléant

- Représentants communautaires

Hervé Peloffi, titulaire

Pierre Henrich, suppléant

Vote

Les représentants proposés aux 3 structures sont élus à l'unanimité.

Isabelle Séréna, conseillère municipale est habilitée à réceptionner **les courriers envoyés en recommandé** en l'absence de Pierre Henrich.

Les élections du président de la Communauté de commune auront lieu le **15 avril**. Il y a actuellement 2 candidats en lice.

Dans la perspective de la **préparation du budget 2026** qui doit être voté avant le 15 mai, le conseil municipal précise les dépenses essentielles à engager :

- ✓ Agrandissement et mise aux normes de la **cabane pastorale** de Sept Cases pour un montant de 75 000€. Souscription d'un prêt avance sur subvention (80% de subvention) et complément autofinancé par la commune avec engagement des éleveurs d'en assurer le remboursement sous forme d'une location.
- ✓ Finalisation des travaux de rénovation du bâtiment communal La Bexane : il reste la **subvention DECIL** de 105 000€ à encaisser. On pourra ensuite faire un point sur la trésorerie de la commune.
- ✓ Les dossiers de demande de subvention du **parc de jeux des enfants** doivent être déposés auprès des différentes structures. Le projet s'élève à 35 000€.
- ✓ Soutien de l'Association Patrimoine, Culture et Histoire de Prades dans ses projets de travaux concernant **l'étanchéité de l'église** sur un devis de 13 500€ (12 000€ seront financés par l'association).
- ✓ Transformation du **premier étage de la mairie en logements** : aucun dossier de demande de subvention n'a encore été déposé. On aurait voulu pouvoir au préalable présenter le projet au préfet. Mais les aléas de l'actualité (mouvement des agriculteurs, projet de l'armée...) n'ont pas encore permis cette rencontre. Ce projet sera lancé au mieux sur l'exercice 2027.
- ✓ Changement des **chaînes et des pneus** du véhicule de déneigement (3000€ + 3000€).
- ✓ Aménagement de **salle communale** et achat de chaises et tables en complément de l'existant.
- ✓ **Et aussi** : travaux sur le mur du Fort en lien avec l'association PCHP, enrochement près de la salle de découpe, achat d'une table de pique-nique à installer près du Fort, travaux sur le ruisseau, achat des plaques pour la

numérotation des habitations et le nom des rues dans le cadre du dossier des adresses postales, porte du presbytère à changer, relance du SDE09 pour réaliser la tranche de 2025 aidée à 50% et la tranche 2026 aidée aux 2/3.

A noter également qu'il serait justifié d'augmenter la subvention attribuée à l'association du Chioula et qu'il n'est cependant plus pertinent de verser une subvention à l'association de gymnastique de Belcaire car aucun pradéen n'en est membre cette année.

Pierre Henrich donne rendez-vous pour le lendemain 11h à ceux qui le peuvent pour ajuster le dossier des adresses postales (nom des rues).

La séance est levée à 19h.